

www.esclavagemoderne.org

LE NOUVEAU SITE INTERNET DU CCEM

Quand, il y a six ans, le CCEM avait conçu un site Internet il était loin d'imaginer un tel succès. Contacts, demandes de rendez-vous, signalements, messages emails ont reflété un intérêt constant pour notre action et pour cette source d'informations sur l'esclavage domestique en France et dans le monde. Toutefois, un enjeu de taille s'est rapidement posé : il nous fallait maintenir à jour nos informations. L'ancienne conception nous imposait de passer par un professionnel du web, Grégoire Seither, qui en a tenu les commandes, et beaucoup plus encore, bénévolement depuis longtemps. Pour être plus autonomes, nous avons décidé en 2004 de concevoir un site que nous pourrions enrichir nous-mêmes. Jean-Pierre Thomas a donc imaginé et réalisé une nouvelle maquette pour un nouveau contenu qui répond aujourd'hui entièrement à nos attentes. Le site est en ligne depuis le 13 janvier. Vous pouvez y

découvrir les dernières actualités juridiques, mais aussi consulter le baromètre des victimes prises en charge, télécharger des documents ou des formulaires pour nous aider. Rendez-vous donc vite sur : www.esclavagemoderne.org !



© CCEM - Capture d'écran

Abonnement - Soutien - Adhésion

Je recevrai un reçu fiscal qui me permettra de déduire 60% de mon don et/ou de ma cotisation

Je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 20 €

- OUI, Je soutiens l'action du CCEM en faveur des victimes
- 23 € montant hebdomadaire d'aide individuelle alloué à une victime
 - 51 € coût d'un coupon mensuel de transport pour une victime
 - 61 € aide individuelle et dotation alimentaire hebdomadaires d'une victime
 - 100 € coût horaire du soutien social, juridique et administratif des victimes
 - 150 € coût journalier du fonctionnement du CCEM
 - 200 € loyer et charges hebdomadaires de l'appartement d'accueil d'urgence
 - AUTRE

J'adhère au CCEM et je recevrai la lettre Esclaves, encore

ADHESION SIMPLE : 50 € ADHESION DE SOUTIEN : 75 €

Veuillez trouver ci-joint mon chèque à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM)

Nom : Prénom :

Adresse : N° tel :

A renvoyer au CCEM 31, rue des Lilas 75019 Paris - Tél. 01 44 52 88 90

Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°24 - Janvier 2005

L'Europe unie contre l'esclavage



Graphisme Marianne Dalloz

SOMMAIRE

- Le CCEM en 2004
- Un appel pour Pemasiri
- Tchad : enfants esclaves
- Tsunami : les risques de trafic d'enfants
- Internet : le nouveau site du CCEM

Et aussi :

- Actualités juridiques
- La vie du Comité
- Infos France
- Brèves internationales

LE CCEM VOUS ADRESSE SES MEILLEURS VŒUX POUR 2005

2004

QUE S'EST-IL PASSE AU CCEM ?

Depuis sa création, le CCEM se bat pour une prise en charge globale des victimes d'esclavage domestique en France. Cette année, 29 nouvelles personnes ont bénéficié d'un accompagnement juridique, administratif et/ou social. Au-delà du nombre, c'est le travail quotidien des bénévoles et des permanents qui lui confère sa réalité. Qu'en a-t-il été cette année ?

UN BÉNÉVOLAT ACTIF

Cela fait deux ans qu'Elisabeth et Leela les assurent chaque jour de leur présence en soirée et la nuit à l'appartement du Comité. Elles sont treize femmes, prises en charge par le CCEM, à avoir résidé cette année dans ce lieu d'accueil et avoir pu apprécier leur dévouement. De plus, malgré nos difficultés pour agrandir notre réseau, sept personnes ont bénéficié d'un hébergement dans des familles qui les accueillent pendant quelques jours ou plusieurs mois. Le mercredi, elles viennent dans nos bureaux voir Monique qui les aide à se construire un avenir professionnel. M. Lafay, quant à lui, donne, quand il le peut, le coup de pouce au premier emploi à celles qui ont eu leurs papiers. Par ailleurs, les salariées de l'association La Mondiale Entraide sont disponibles pour former à l'anglais celles qui le souhaitent ou à l'utilisation d'un ordinateur et pour organiser une sortie. Tout comme Sarah et Aline qui, chaque dimanche ou presque, encadrent un atelier de danse dans le local du Comité. Enfin, chaque victime sait apprécier l'aide efficace déployée par les quelques 40 avocates et avocats qui prennent en charge leur procédure. Pour être complet, il convient



© Marie Dorigny

d'ajouter à l'édifice les actions réalisées en région, notamment à Bordeaux et à Lyon, mais aussi chez nos amis Malgaches, par la poignée de bénévoles qui s'activent à soutenir les victimes d'esclavage domestique ou leurs familles.

UN SOUTIEN CONCRET EN FAVEUR DES VICTIMES

Quiconque s'aventure un vendredi dans les bureaux du CCEM découvre une animation parti-

culière. Chaque semaine, c'est le même rituel. Elles arrivent dans la matinée, seules ou en groupe de trois ou quatre, pour chercher l'aide individuelle que le CCEM leur alloue en attendant qu'elles obtiennent des papiers, qu'elles aient une formation rémunérée. Dans l'attente d'avoir les moyens suffisants pour asseoir leur autonomie. Certaines en profitent pour récupérer leur courrier, pour s'entretenir avec l'assistante sociale ou pour s'en-



quérir de leur procédure auprès des juristes. En 2004, c'est 83 dossiers qui ont été suivis au total par le service juridique et 64 personnes rencontrées par l'assistante sociale du CCEM. Plus concrètement leurs compétences se sont focalisées sur la situation des 29 nouvelles personnes prises en charge, détectées parmi les quelques 280 situations signalées. Pour le volet juridique de notre activité, cela représente : 28 affaires en instruction, 12 devant un Tribunal correctionnel, 9 devant

En 2004, c'est 83 dossiers qui ont été suivis au total par le service juridique et 64 personnes rencontrées par l'assistante sociale du CCEM.

une Cour d'Appel, 3 en Cour d'Assises, 4 en Cassation et 1 recours devant la Cour Européenne des droits de l'Homme. S'y ajoutent 3 procédures devant le Conseil des Prud'hommes, 3 appels interjetés et 2 recours devant la chambre sociale de la Cour de cassation ainsi que 4 procédures en annexe des dossiers.

LES AUTRES ACTIONS DU CCEM

Toutes trouvent leur justification ou leur sens dans les fondements de l'association. En premier lieu, la lettre trimestrielle "Esclaves, encore" qui fait office de lien avec les adhérents, les donateurs et, au total, 1500 contacts concernés. Cette année, un appel à don exceptionnel avait été joint au numéro 20. Votre générosité a dépassé nos espoirs.

Par ailleurs, le CCEM est régulièrement sollicité pour son expérience à participer à certaines conférences et débats. Nous sommes souvent obligés, par manque de disponibilité, de décliner ces propositions. Toutefois certaines opportunités incitent les membres du Bureau ou des permanents à se libérer. En septembre, à la suite d'un spectacle organisé, réalisé

et joué par des bénévoles en juin à la Mairie de Fessenheim, le CCEM s'est vu remettre à l'occasion d'une soirée, un chèque de soutien : un euro avait été perçu sur chaque entrée. En octobre, un membre du CCEM s'est rendu à une conférence à Bâle, à l'invitation de l'organi-

sation Terre des Hommes Suisse, pour y présenter le travail du CCEM et évoquer l'esclavage domestique des mineurs en France. Au même moment, une autre s'est rendue à Bruxelles pour participer aux tra-

voux du Groupe d'experts sur la traite des êtres humains de la Commission européenne. Enfin, en novembre, à l'invitation de la ville d'Evry, le CCEM a participé à une journée de sensibilisation sur l'esclavage.

En novembre toujours, le CCEM a organisé, à la Maison des Associations du 19ème à Paris, la remise du Prix annuel d'Anti-Slavery International à l'organisation nigérienne Timidria par M. Joël Thoraval, président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.

Enfin, le site du CCEM sur Internet www.esclavagemoderne.org, ainsi que le site www.victimsoffrafficking.org, initié par le programme Daphné, sont toujours tributaires d'une mise à jour régulière. C'est pourquoi pendant plus de trois mois, un bénévole s'est attelé à reconstruire l'ensemble du site et à simplifier les procédures de mise à jour. La mise en ligne du nouveau site du CCEM est intervenue en janvier 2005.

Un chantier est encore en cours. Celui de l'élaboration d'une loi qui donnerait un statut aux victimes d'esclavage moderne. C'est notre priorité !

■ Marc Béziat

LA VIE DU CCEM

VOEUX

L'équipe des permanents, le Conseil d'administration et les bénévoles du CCEM vous présentent leurs meilleurs voeux et vous remercient pour votre soutien.

REMPACEMENT

Avocate elle était, avocate elle redevient. Après neuf mois passés au service juridique du CCEM, Mathilde De Maillard-N'Diaye est partie. Nous la remercions pour son efficacité et son dévouement. Elle est remplacée depuis janvier par Angèle Najjar. Durant son jeune parcours professionnel, Angèle a effectué plusieurs missions tant en France qu'à l'étranger auprès de représentations diplomatiques, a été stagiaire en cabinets d'avocats et a collaboré à une association d'aide aux demandeurs d'asile.

NAISSANCE

Adrienne B. a donné naissance à Romain le 6 janvier. Nous lui adressons, ainsi qu'au papa, nos félicitations et tous nos voeux de bonheur.

LA MONDIALE FÊTE NOËL !

Pour certaines c'était la première fois qu'elles allaient au cirque. Le 19 décembre, une dizaine de jeunes femmes prises en charge par le CCEM ont été invitées à assister au spectacle organisé à l'occasion de Noël par le Comité d'Entreprise du groupe La Mondiale au Musée des Arts et des Traditions Populaires de Paris. Elles ont aussi participé au goûter qui clôturait la journée.

L'association La Mondiale Entraide a décidé par ailleurs de leur offrir un chèque cadeau d'une valeur de 20 euros. Au nom du Bureau exécutif, merci pour elles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du CCEM s'est réuni le 26 janvier pour dresser un premier bilan de l'année 2004 et étudier les perspectives qui se dessinent pour 2005.

EXPULSIONS PROGRAMMEES

Selon le Ministère de l'Intérieur, 12000 étrangers en situation irrégulière ont été expulsés de France dans les dix premiers mois de 2004. Ce chiffre représente une augmentation de 60% par rapport à 2003. Le budget du Ministère de l'Intérieur, présenté à l'Assemblée Nationale début novembre par Dominique de Villepin, prévoit un renforcement des moyens pour la reconduite aux frontières des clandestins et pour les locaux de rétention : de 1 million d'euros en 2003 à 5 millions en 2004, il passera à 33 millions en 2005.

MISE EN EXAMEN POUR ESCLAVAGE MODERNE

Un ancien militaire de 24 ans et sa compagne ont été mis en examen début novembre 2004 par un juge de Bobigny pour avoir exercé des actes de violences "avec arme" sur une mère de 36 ans et sa fille, qu'ils avaient accueillies à leur domicile de Bondy depuis le mois d'avril, pour séquestration et pour les avoir soumises à des conditions de travail et d'hébergement contraires à la dignité. Ils ont été

placés en détention préventive. Le CCEM avait été contacté par le commissariat de Bondy pour assurer l'hébergement de la jeune femme et de sa fille. Finalement les victimes ont été accueillies dans un foyer social et aucune suite n'a été donnée à notre proposition de prise en charge. La procédure suit son cours.

BORDEAUX : UN COUPLE DE BOULANGERS CONDAMNE AUX PRUD'HOMMES

Le couple de boulangers d'Arcachon, condamné le 16 avril 2004 par la Cour d'Appel de Bordeaux à une peine ferme d'emprisonnement pour avoir soumis Christophe Lavigne, leur ancien apprenti, à des conditions de travail et de logement indignes entre 1998 et 2001 (cf. EE n°21), devra également lui verser 37 000€ au titre des arriérés de salaires et 25 000€ d'indemnités. Telle est la décision prononcée le 3 janvier 2005 par le Conseil des Prud'hommes de Bordeaux contre Georges et Claudette Lugaro dont l'entreprise avait été placée en liquidation.

PUBLICATION



"Les pieds sur terre : les aventures de Timeo dans un monde qui marche sur la tête"

Timéo a 10 ans. Aspiré à l'intérieur d'un livre mystérieux, il entreprend alors un grand périple autour du monde où il se retrouve confronté aux réalités de notre planète. Les possibilités qu'elle offre mais aussi les injustices qu'elle produit. Un voyage initiatique riche en rencontres, en découvertes et en émotions qui le mène de la Bretagne à l'Antarctique en passant par la Bolivie, le Togo ou les Philippines. Et si cette lecture contribuait à donner aux enfants les clés pour devenir des citoyens éclairés, sensibles, responsables et solidaires ?

"Les pieds sur terre : les aventures de Timeo dans un monde qui marche sur la tête", de Karine Sabatier-Maccagno et Loïc Hamon, illustré par Erwan Fagès, Editions Elka (<http://www.lespiedssurterre.fr/>) MB

Actualité Juridique

HABIBA R., ESCLAVE EN FRANCE PENDANT 5 ANS

Naïla et Jamaledine Azzouzi ont été condamnés le 17 novembre 2004 par le Tribunal correctionnel de Melun (77) à trois mois de prison avec sursis et au versement de dommages et intérêts pour avoir exploité à leur domicile Habiba R., une Tunisienne de 41 ans. Le tribunal a reconnu que la victime avait été maintenue dans un état de "dépendance" en raison de l'absence de papiers et qu'elle avait travaillé au service du couple sans jamais être rémunérée. Habiba R. était arrivée de Tunisie en 1988 avec la promesse d'un travail et de papiers. Pendant deux ans, elle avait tra-

vaillé comme "bonne" chez un couple lyonnais sans être payée. En 1990, elle est entrée au service des Azzouzi, avant de fuir fin 2003 et d'être prise en charge par le CCEM. Les Azzouzi ont interjeté appel de cette décision.

VIOLENCES SEXUELLES REQUALIFIÉES "EN VIOLENCES LÉGÈRES"

Le Tribunal correctionnel d'Evry avait requalifié, par une décision du 27 novembre 2003, des faits d'esclavage et de violences sexuelles dénoncés par Fatima S. à l'encontre de M. Gharsallaoui en violences légères. Ce jugement choquant (cf. EE n°20), alors même que le Ministère Public demandait une requalification et

l'aggravation des peines prononcées, a été confirmé le 13 décembre dernier par la Cour d'appel de Paris.

A RIOM, LE CCEM SE POURVOIT EN CASSATION

La Chambre de l'Instruction de la Cour d'Appel de Riom a confirmé, par son arrêt du 14 décembre 2004, l'ordonnance du juge d'instruction d'Aurillac du 27 février 2004 qui déclarait irrecevable la constitution de partie civile du CCEM dans une affaire d'esclavage. Estimant que la Cour d'Appel n'a pas répondu aux questions soulevées à l'audience, le CCEM s'est pourvu en cassation.

Un appel pour Pemasiri

Depuis la création du Comité, il est rare que nous sollicitons dans nos colonnes votre générosité pour aider une victime au-delà de ce que nous faisons déjà. Cela reste l'exception. Si nous vous demandons aujourd'hui d'aider Pemasiri, c'est parce qu'une terrible catastrophe a récemment frappé le Sri-Lanka, son pays, et qu'il s'y sentira dit-il, aux côtés des siens, plus utile qu'ici où il attend le résultat d'une médiation qui tarde. Explications.

Cela fait maintenant deux ans que Pemasiri passe les fêtes de Noël en France, loin de ses filles âgées de 3 et 7 ans. Il était arrivé en février 2003 pour travailler, sous contrat, chez un diplomate dont il connaissait la famille de longue date. Jusqu'à fin février 2004, il a travaillé dans leur appartement en assurant l'entretien domestique du logement, en faisant la lessive et le repassage ainsi que la cuisine et en gardant l'enfant du couple. Bien évidemment sans aucun congé ni repos, sans le droit de sortir non accompagné, même pour se rendre au temple, et avec pour tout confort un lit pliant pour dormir. Quant à son salaire, il ne lui a jamais été ni intégralement ni régulièrement versé, contrairement à ce qui était prévu par le contrat.

Sollicité, le CCEM informe alors le Ministère des Affaires Etrangères de la situation de Pemasiri dès le début du mois de mars 2004. Après avoir accusé réception de ce courrier, une réponse nous parvient enfin début juillet, qui ne fait que constater le désaccord du diplomate sur la question des salaires et qui fait état de sa proposition de fournir à Pemasiri un billet d'avion pour Colombo, la capitale Sri-Lankaise ! L'Ambassadeur, le chef hiérarchique de l'employeur de Pemasiri, fait parvenir alors un courrier



confirmant en tous points cette position. Or, depuis début juillet, l'affaire s'enlise. Pemasiri voudrait rentrer chez lui, mais non sans son dû, et oublier au plus vite cette vilaine histoire. D'autant qu'il entend parler de mystérieuses visites chez lui, au Sri Lanka, de personnes qui exercent des pressions pour qu'il retourne travailler chez son employeur ! Il est hébergé grâce au CCEM dans une famille d'accueil à Paris, puis depuis le mois d'octobre chez

une autre en province. Là, il a toujours été entouré par des personnes qui se sont émues de cet immobilisme et qui cherchent à lui venir en aide par tous les moyens. Aujourd'hui, après le dé-

ferlement meurtrier du tsunami sur les côtes de plusieurs pays d'Asie, dont le Sri-Lanka, Pemasiri veut plus que jamais retrouver les siens et sa famille et aider ceux qui en ont besoin. Mais, sans pécule, il ne pourra pas pourvoir aux nécessités d'urgence.

Une négociation qui achoppe, une victime qui vit mal un exil qui s'éternise sans raison, la perte de sens d'une situation qui aurait dû trouver un règlement depuis plusieurs mois, et aujourd'hui une situation de catastrophe naturelle alors qu'on est loin des siens, voilà pourquoi, le CCEM lance cet appel à soutenir Pemasiri. D'avance, il vous remercie. Prenons déjà rendez-vous dans notre prochain numéro pour connaître l'épilogue de cette histoire ...

■ MB

Merci d'envoyez vos dons au CCEM – 31 rue des Lilas 75019 Paris – avec la mention "Soutien Pemasiri".

TCHAD : DES ENFANTS ESCLAVES POUR LE PRIX D'UN VEAU

Vendus à des éleveurs arabes par des parents désespérément pauvres, forcés à travailler comme bouviers, mal nourris ou maltraités, obligés d'abandonner leur identité, leur dialecte et leur religion pour adopter un nouveau nom, l'islam et apprendre l'arabe, quelques 2000 enfants, dont les plus jeunes ont à peine huit ans, ont ainsi été réduits en esclavage au sud du Tchad. L'Unicef appuie aujourd'hui le travail de terrain des prêtres mais aussi des organisations locales pour enrayer ce drame d'un autre âge.

Le gouverneur du Moyen-Chari, une province du sud-est du Tchad, située à 500 kilomètres de la capitale N'Djamena, reconnaît qu'il n'était pas choqué jusqu'alors de voir les enfants tchadiens travailler pour le compte d'éleveurs arabes pour aider leur famille. Bien qu'il ignorait, dit-il, les conditions dans lesquelles ils étaient contraints de vivre. C'est différent aujourd'hui. Nouvel adepte de la lutte contre l'exploitation du travail des enfants, il dénonce des pratiques largement répandues dans l'une des zones les plus affectées du pays. "Le travail des enfants bouviers est un drame et une honte pour la région et le pays".

C'est en 1996 que les frères franciscains récupèrent le premier enfant bouvier venu se réfugier chez eux. Il y restera deux ans. "Il a raconté sa vie dans la brousse et c'est à partir de ce moment-là que nous avons démarré notre action contre l'exploitation des enfants bouviers", indique le père Bertin de l'église de Sarh, chef-lieu de la région du Barh-Ko. Quatre ans plus tard, en 2000, c'est 68 enfants âgés de 10 à 16 ans qui seront sauvés de cet esclavage dans



Le travail des enfants se développe dans cette région du monde

la région. Une entreprise risquée qui s'est parfois soldée par des accrochages avec les éleveurs armés de flèches ou de fusils d'assaut et convaincus de leur droit de "propriété" sur ces enfants ! Ce droit supposé a un prix : 10 à 15 000 francs CFA, soit 15 à 22 euros versés aux parents alors que d'autres recevront un veau pour chaque année de travail de leur enfant...

"Malgré notre combat, le phénomène se propage de plus en plus à travers toute la région sud", ajoute le père Bertin. La principale difficulté est d'empêcher les parents de vendre leur enfant. Mais comment faire quand le revenu mensuel moyen par habitant des huit millions de Tchadiens est de moins de 2 euros ! "C'est la pauvreté qui est la cause principale du travail des enfants chez nous au Tchad", a dénoncé Raymond Douk, de l'Association Jeunesse Anti-Clivage, devant des prêtres,

des imams, des sous-préfets, des maires et des chefs traditionnels réunis le 22 octobre dernier pour un séminaire d'information et de sensibilisation organisé par le gouvernement. Tous ont été unanimes pour "récupérer tout enfant non-accompagné, ou se trouvant en compagnie de personnes adultes n'ayant aucun lien de parenté avec l'enfant, et de restituer ce dernier à ses parents". Mais la mise en pratique d'une telle décision peut s'avérer difficile. Une fois localisés, comment héberger et nourrir les enfants avant de les ramener dans leur village ? Comment retrouver les parents qui se seront parfois enfuis à l'arrivée de la police, de peur d'être punis pour avoir vendu leur enfant ?

Alors que l'Unicef exhorte le gouvernement à prendre toutes les mesures pour faire cesser ces pratiques esclavagistes, les éleveurs arabes continuent de trouver dans le sud un terreau fertile pour recruter et exploiter une main d'oeuvre infantile bon marché pour garder les troupeaux. Pour combien de temps encore ?



APRES LE TSUNAMI EN ASIE

Risques majeurs de trafic d'enfants

L'Unicef a récemment rappelé que "les risques de trafic d'enfants augmentent en situation de crise lorsqu'il y a des mouvements de population et que l'environnement de protection de l'enfant s'écroule, qu'il n'y a plus de parents, de famille, d'école ou de village".

Les organisations non gouvernementales estiment que des dizaines de milliers d'enfants, même si aucune étude n'a encore été réalisée, ont ainsi été séparés de leurs parents ou de leur famille lors du raz de marée du 26 décembre en Asie. Alors que les victimes ne sont pas encore toutes dénombrées ou identifiées, des voix s'élèvent dans les pays riches, comme Soeur Emmanuelle en France, pour demander que l'adoption internationale des enfants victimes du tsunami soit facilitée. Michel Barnier, le Ministre des Affaires Etrangères a même indiqué que la France était prête à mettre en place un dispositif particulier pour l'adoption d'orphelins.

Pourtant Claire Brisset, la Défenseure des enfants, a exhorté le gouvernement et les associations à ne pas réagir dans l'urgence en la matière et a prôné le parrainage plutôt que l'adoption



Centre d'accueil pour enfants en Indonésie

© UNICEF - Kemal Jufri

des enfants. A l'instar des stratégies déployées par la Croix-Rouge, l'Unicef ou l'organisation Save The Children, la recherche du maintien des enfants dans la famille élargie ou la communauté est la solution privilégiée. L'adoption internationale restant le dernier recours.

Quand bien même serions nous portés par les meilleures intentions envers les enfants d'Indonésie, du Sri Lanka ou d'ailleurs, victimes du tsunami du mois de décembre, n'agissons pas aveuglément et ne facilitons surtout pas par là même le commerce d'enfants.

■ MB

INTERNATIONAL

ZONES FRANCHES

A l'occasion de son Congrès qui s'est tenu au Japon en décembre dernier, la Confédération Internationale des Syndicats Libres a dénoncé dans un rapport les pratiques abusives dans les zones franches d'exportation. Au Bangladesh, en Chine ou à Madagascar, parmi d'autres exemples, les gouvernements se livrent une concurrence effrénée pour attirer les investisseurs étrangers par des incitations fiscales et des réglementations du travail peu contraignantes. Des "facilités" qui favorisent l'atteinte aux droits fondamentaux d'une main d'oeuvre toujours moins chère et plus docile. L'interdiction de se syndiquer, le non-paiement des heures supplémentaires, le travail des enfants et le non respect des minima salariaux concernent 42 millions de personnes, dont une majorité de femmes, qui travaillent dans les zones franches.

NOMINATION

Mme Sigma Huda, du Bangladesh, a été nommée Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants. Mme Huda, engagée dans plusieurs organisations actives dans la lutte contre le trafic et l'exploitation sexuelle des femmes et des filles dans son pays, est la présidente de l'association des femmes avocates du Bangladesh et a fondé l'Institut pour le droit et le développement.

TRAFIC MORTEL D'ETRES HUMAINS

Le 19 juin 2000, l'Europe se réveille abasourdie devant l'horreur. 58 immigrants chinois sont retrouvés morts asphyxiés dans un camion de transport néerlandais dans le port de Douvres (cf. EE n°6). La justice britannique avait jugé et condamné depuis le chauffeur à 14 ans d'emprisonnement. C'était au tour de sept trafiquants chinois d'être fixés sur leur sort par la Cour d'Appel de La Haye en Hollande. Celle-ci les a condamnés en octobre 2004 à des peines allant de cinq ans à six mois pour avoir organisé le convoi fatal vers l'Angleterre. Toutefois, Jinjing Chen, alias Sister Ping, présentée comme la tête d'un réseau de trafic d'êtres humains et dont la peine de 3 ans d'emprisonnement a été confirmée, n'a pas été reconnue directement impliquée dans le "transport de Douvres".